PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 mars 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard et Maurice Brossoit formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.
Sont absents; les conseillers Dominic Tremblay et Rémi Robidoux.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-03-04-4907 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2019 à 19 h 04.

Adopté

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Annonces et dépôt des documents :

1. Rapport sur la situation financière au 28 février 2019;
2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en février 2019;
3. Rapport sur la situation financière Investissement au 28 février 2019;
4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en février 2018

D) Période d'information du maire;

-

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 31 janvier 2019;

10.2 Procès-verbal de la (2e) séance extraordinaire du 31 janvier 2019 :

10.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019;

10.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2019;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – Signature d'une entente de gestion dans le cadre du Programme de supplément au loyer AccèsLogis;

20.2 Autorisation - Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne ;

20.3 Autorisation - Entente d'entretien planifié pour les génératrices de l'usine de filtration et d'épuration avec Cummins Canada ULC pour une période de trois ans;

20.4 Autorisation – Contrat de bail avec HostAid Inc ;

20.5 Autorisation – Octroi d'un contrat - Construction d'un garage municipal;

20.6 Autorisation – Dépenses supplémentaires relatives au contrat de construction du garage municipal ;

20.7 Autorisation – Contrat pour la fourniture d'un jeu d'eau – Parc Prince-Arthur;

20.8 Autorisation - Contrat pour l'installation d'un jeu d'eau – Parc Prince-Artur;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation – Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Approbation – Adoption du règlement 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal;

40.2 Adoption - Règlement #2019-01-006 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon décrétant une dépense et un emprunt de 1 249 350 $;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Approbation - Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars et avril 2019;

60. –VARIA

60.1 Approbation – Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en «Opération d'équipements de production»;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-03-04-4908 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 mars 2019 avec les modifications suivantes :

Point reporté à une séance ultérieure :
20.4 - Autorisation – Contrat de bail avec HostAid Inc .

Point ajouté :
20.9 - Autorisation relative au branchement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de Hinchinbrooke .

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 28 février 2019

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 février 2019.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 février 2019

Comptes à payer –Février 2019

En vertu de l'article 477.1 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 28 février 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____
Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 28 février 2019

Dépenses d'investissement – Février 2019

En vertu de l'article 477.1 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de février 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en février 2019

Comptes à payer –Février 2019

En vertu de l'article 477.1 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 28 février 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La Ville a vendu la totalité restante de l'immeuble industriel de la Cleyn & Tinker situé sur la route 202 à l'entreprise Gestion Maison Russet Inc. Cette vente vient solidifier l'intérêt de la compagnie à demeurer à Huntingdon et ainsi conserver les emplois dans la municipalité.

- La construction de l'usine de cannabis médical avance à grands pas. Au mois de mai, l'entreprise organisera une séance d'information publique pour présenter l'entreprise et discuter des emplois qui seront disponibles.

- La ville réalisera plusieurs projets de réfection sur son territoire au cours de l'année en cours.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Jamie Iverson : Il demande si la ville a rencontré le ministère des Transports concernant le déneigement de la rue Châteauguay.

La directrice générale lui répond qu'une rencontre a eu lieu et que le ministère s'est rendu sur place pour constater l'étendue de la glace sur les côtés de la rue Châteauguay. Le représentant du ministère va discuter avec son contracteur de cette problématique afin d'y apporter les correctifs.

Aussi, M. Iverson demande où en est rendu le dossier des ventilateurs sur l'immeuble du 4 rue Lorne.

La ville fait pression sur l'occupant et le signataire du bail pour qu'ils fassent les travaux visant à installer un mur antibruit.

M. Jacques Lanthier : Il est propriétaire d'un multi logements à l'entrée de la ville sur la rue Châteauguay. Il demande si au printemps, il serait possible que la ville procède aux bris des glaces en aval de sa propriété. Lorsque la glace est brisée au niveau du pont Henderson, son immeuble subit des inondations. Il comprend que la ville agit ainsi afin d'éviter d'inonder le centre-ville.

Le maire explique qu'il y a différentes raisons qui justifient que les glaces soient brisées au niveau du pont. C'est souvent sur requête du ministère des Transports car il y a un danger que les glaces endommagent le pont si elles ne sont pas brisées, car c'est à ce niveau qu'il y a un embâcle.

Mme Jocelyne Léger : Elle demande si les ventilateurs sur le toit de l'immeuble du 4 rue Lorne appartiennent à BlockSpace ou HostAid.

La directrice générale lui répond que la compagnie HostAid occupe les lieux depuis le début de l'occupation et les ventilateurs leur appartiennent. BlocSpace est quant à lui, le signataire du bail. Malheureusement, les travaux d'installation d'un mur antibruit ne peuvent se faire pour le moment dus à la grande quantité de glace sur le toit de l'immeuble.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance extraordinaire du 31 janvier 2019 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 31 janvier 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-03-04-4909 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 31 janvier 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Deuxième séance extraordinaire du 31 janvier 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 31 janvier 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-03-04-4910 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 31 janvier 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du 4 février 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 février 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-03-04-4911 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 février 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 13 février 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 février 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-03-04-4912 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 février 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Autorisation : Signature d'une entente de gestion dans le cadre du Programme de supplément au loyer AccèsLogis

Considérant que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Huntingdon désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;

Considérant que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Huntingdon peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement ;

Considérant que la Ville de Huntingdon, par sa résolution n° 14-08-11-3590 a autorisé l'Office d'habitation à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et qu'elle s'est engagée à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer selon les modalités établies à l'article 9 de l'entente.

19-03-04-4913 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire, monsieur André Brunette et la greffière, madame Denyse Jeanneau à signer l'entente de gestion du Programme de supplément de loyer dans le cadre du programme AccèsLogis avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er avril 2018 et se terminant le 31 mars 2023.

Adopté

Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne

Considérant que messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin louent un espace d'une superficie approximative de 2 545 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 4 rue Lorne, Huntingdon dont la location à durée fixe se termine le 28 février 2019;

Considérant que les locateurs demandent le prolongement du bail jusqu'au 31 mars 2019 pour terminer leurs productions en cours, effectuer le déménagement et les travaux de remise en état des lieux;

19-03-04-4914 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le prolongement du bail jusqu'au 31 mars 2019 avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda au

bail avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin suivant les mêmes conditions inscrites au bail.

Adopté

Entente d'entretien planifié pour les génératrices de l'usine de filtration et d'épuration avec Cummins Canada ULC pour une période de trois ans

Considérant la proposition de Cummins Canada ULC pour l'entretien planifié de la génératrice de l'usine de filtration et celles des postes de pompage # 4 et #5 incluant deux (2) inspections annuelles;

19-03-04-4915 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat d'une durée de trois (3) ans à *Cummins Canada ULC* pour l'entretien planifié de la génératrice de l'usine de filtration et celle des postes de pompage #4 et #5.

Que le coût du contrat pour l'entretien de la génératrice de l'usine de filtration est pour la 1re année de 1 270 $, pour la 2e année de 1 270 $ et la 3e année de 1 270 $, soit un montant total de 3 810 $, pièces et taxes non incluses.

Que le coût de chacun des contrats pour l'entretien de la génératrice du poste #4 et celle du poste #5 est pour la 1re année de 685 $, pour la 2e année de 685 $ et la 3e année de 685 $, pour un montant total de 2 055 $ chacun, pièces et taxes non incluses.

Adopté

Octroi d'un contrat - Construction d'un garage municipal sur le lot 5 086 140

Considérant qu'une demande de soumissions publiques pour la construction d'un garage municipal qui sera situé sur le lot 5 086 140 situé sur la rue F.-Cleyn, a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet 2385-17), conformément à la *Loi sur les cités et villes ;*

Considérant l'ouverture publique des soumissions le jeudi 3 mai 2018 pour laquelle six (6) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	**Montant du contrat (incluant les taxes)**
Construction Jacques Théorêt inc	1 576 669,42 $
Les Rénovations Montplaisir	1 624 711,73 $
Construction Emery Paquette inc	1 877 437,79 $
Axim Construction inc	1 916 965,27 $
Construction Brault inc	1 992 622,53 $
Les Entreprises Denex inc/Les Entreprises Denexco	2 059 520,73 $

Considérant l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

19-03-04-4916 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Denis ST-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de construction du garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Jacques Théorêt inc, pour un montant de 1 371 315 $ plus taxes soit 1 576 669,42 $.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de construction du garage municipal (Projet 2385-17).

Que la dépense de 1 439 709.33 $ soit financée à même le règlement d'emprunt No 899-2018 pour la construction du garage municipal et de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière PIQM volet 5.1 –RÉCIM et que tout dépassement éventuel soit financé à même le surplus accumulé.

Adopté

Augmentation des coûts relatifs au contrat de construction du garage municipal

Considérant le contrat octroyé à Construction Jacques Théorêt inc, pour un montant de 1 371 315 $ plus taxes soit 1 576 669,42 $ à la suite d'une demande de soumissions publiques pour la construction d'un garage municipal dont l'ouverture des soumissions a été tenue le jeudi 3 mai 2018*;*

Considérant que l'attente des approbations ministérielles concernant l'aide financière et le règlement d'emprunt a occasionné des délais importants dans l'octroi du contrat ;

Considérant que les délais dans la réalisation des travaux ont à leur tour généré une augmentation du prix du marché pour les contrats des sous-traitants;

Considérant que la Politique de gestion contractuelle en vigueur stipule que dans le cas d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, une modification qui occasionne une dépense supplémentaire doit être autorisée par le conseil municipal;

Considérant que l'article 573.3.04 de la L.C.V. prévoit qu'une municipalité peut modifier un contrat lorsque la modification n'en change pas la nature.

19-03-04-4917 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la modification du contrat octroyé à Construction Jacques Théorêt inc, pour un montant de 64 851,41 $ plus les taxes applicables, soit une augmentation de la dépense représentant une hausse de 4.73 % du contrat initial.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'augmentation relative au contrat de construction du garage municipal (Projet 2385-17).

Que la dépense de 68 085,87 $ soit financée à même le règlement d'emprunt No 899-2018 pour la construction du garage municipal et de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière PIQM volet 5.1 –RÉCIM et que tout dépassement éventuel soit financé à même le surplus accumulé.

Adopté

Contrat fourniture d'un jeu d'eau –Parc Prince-Arthur

Considérant que le conseil municipal désire acquérir un jeu d'eau pour le parc Prince-Arthur situé sur la rue Dalhousie*;*

Considérant la soumission reçue de la compagnie québécoise Vortex Structures Aquatiques International pour la fourniture des équipements d'une aire de jeux Splashpad.

19-03-04-4918 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la compagnie Vortex Structures Aquatiques International pour la fourniture des équipements d'une aire de jeux Splashpad pour une somme de 96 297,00 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 101 099,81 $ soit financée à même le surplus accumulé.

Adopté

Contrat pour l'installation d'un jeu d'eau –Parc Prince-Arthur

Considérant que le conseil municipal désire acquérir un jeu d'eau pour le parc Prince-Arthur situé sur la rue Dalhousie*;*

Considérant la soumission reçue de monsieur François Lavallée de la compagnie Installation Jeux-Tec inc pour l'installation des équipements d'une aire de jeux Splashpad;

19-03-04-4919 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la compagnie Installation Jeux-Tech inc pour l'installation des équipements d'une aire de jeux Splashpad pour une somme de 69 625,00 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 73 097,55 $ soit financée à même le surplus accumulé.

Adopté

Autorisation relative au branchement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de Hinchinbrooke

Considérant les ententes intervenues entre la municipalité de Hinchinbrooke et la Ville de Huntingdon concernant la fourniture des services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées;

Considérant que la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke a présenté une demande à la Ville de Huntingdon afin d'effectuer un nouveau branchement d'aqueduc et d'égout sur la rue Luc pour la propriété connue sous le numéro de lot 5 268 235 visant à desservir un immeuble de 6 logements à être construit;

19-03-04-4920

Abrogé par la résolution no. 23-04-03-6209

Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'autorisation d'un branchement des réseaux d'aqueduc et d'égout pour le lot 5 268 235 situé sur la rue Luc de la municipalité d'Hinchinbrooke selon les conditions suivantes :

1. Les travaux devront être effectués conformément à toutes législations exigées ou imposées par le gouvernement du Québec ou par l'un de ses ministères ainsi qu'aux règlements de la Ville de Huntingdon;

2. Les plans et devis relatifs aux travaux préparés par un ingénieur devront être soumis à la Ville de Huntingdon pour approbation;

3. La municipalité d'Hinchinbrooke devra fournir un engagement à l'effet qu'elle assura la remise en état des infrastructures municipales de la Ville de Huntingdon suivant les travaux;

4. Une copie du permis de construction relatif aux travaux, émis par la municipalité d'Hinchinbrooke devra être remise à la Ville de Huntingdon faisant état du nom et des qualifications de l'entrepreneur qui réalisera les travaux.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Société d'Agriculture de Huntingdon

Considérant que la Société d'Agriculture de Huntingdon demande une contribution financière pour les activités de sa Foire annuelle qui aura lieu du 8 au 11 août 2019 ;

19-03-04-4921

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil autorise l'octroi d'une contribution financière de l'ordre de 1 500 $ ainsi que le coût de location d'un conteneur à déchets à la Société Agricole de Huntingdon pour leurs activités lors de la Foire annuelle 2019.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal

Considérant que des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2019, ont été apportées par le gouvernement du Canada, faisant en sorte que l'allocation de dépense non imposable est dorénavant imposable ce qui a pour conséquence de réduire le revenu net reçu par les membres du conseil

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

Considérant que le conseiller Rémi Robidoux a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2019 conformément aux modalités de l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant qu'un avis public, en date du 18 janvier 2019, a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

19-03-04-4922 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 918-2019 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal.

Que le règlement soit rétroactif au 1er janvier 2019.

Adopté

Approbation - Règlement Nº 2019-01-006 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon décrétant une dépense de 1 249 350 $ et un emprunt de 1 249 350 $

Considérant que la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon peut bénéficier d'une subvention de 433 000 $ pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna régional de Huntingdon;

Considérant que pour obtenir cette subvention, les neuf municipalités membres se sont engagées à l'effet qu'elles demeureront propriétaires de l'établissement pour un autre dix (10) ans;

19-03-04-4923 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve le Règlement No 2019 – 01 – 006 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon décrétant une dépense de 1 249 350 $ et un emprunt de 1 249 350 $ pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars et avril 2019

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

19-03-04-4924 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme monsieur Florent Ricard à titre de maire suppléant pour la période de mars et avril 2019.

Adopté

60. VARIA

Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en «Opération d'équipements de production»

Considérant le besoin des industries de la région d'avoir des opératrices et des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

Considérant le développement des parcs industriels de la région dans les années à venir ;

Considérant que le programme Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

Considérant que le programme Opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activités spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

Considérant que ces différents secteurs d'activités sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

Considérant que ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

Considérant la proximité du centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest.

19-03-04-4925 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme Opération d'équipements de production pour répondre aux besoins de la région.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : On lui a dit qu'il se serait plaint du travail des employés du département de la voirie pour le déneigement. Il affirme que ce n'est pas le cas, et qu'au contraire, il trouve que les employés ont fait du beau travail.

Mme Andrea Geary : Elle a assisté à une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme en février dernier. Il y aura un comité qui sera formé pour l'aménagement du parc dans Garden City.

M. Florent Ricard : Dimanche prochain aura lieu le Marché Fermier d'hiver à la salle paroissiale.

M. André Brunette : La ville a fait l'achat d'un camion et d'une saleuse.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-03-04-4926 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 08.

Adopté

_____
André Brunette, Maire

_____
Denyse Jeanneau, Greffière